

# CSRD : Questions matérielles de développement durable

## Réduire les émissions de méthane

### Introduction

Pour limiter le réchauffement climatique, chaque État membre européen s'efforce de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En Flandre, la Convention Emissions Entériques des bovins 2019-2030 (CEER) a été élaboré. Avec cette convention, le gouvernement flamand et 15 organisations (dont BFA) se sont engagés en 2019 à réduire les émissions de méthane entérique de 19 % d'ici 2030, et ce par rapport à 2005.

Les émissions entériques se produisent lors de la fermentation des hydrates de carbone et des fibres brutes dans le rumen. Les micro-organismes y décomposent les aliments ingérés en acides gras volatils. Outre ces acides gras volatils, les micro-organismes libèrent également de l'hydrogène ( $H_2$ ). Pour maintenir une fermentation optimale dans le rumen, le  $H_2$  doit sortir du corps. C'est ce que font les bactéries méthanogènes. Elles lient l'  $H_2$  au  $CO_2$  pour former du  $CH_4$  (méthane) et de l'  $H_2O$ .

Le méthane quitte le corps principalement par la bouche via la régurgitation et l'air expiré.

Les éleveurs de bovins peuvent s'efforcer de réduire les émissions de méthane chez les bovins de trois manières différentes : la gestion de l'exploitation, la génétique et l'alimentation. C'est surtout dans cette dernière catégorie que BFA et ses membres jouent un rôle important.

BFA préside le groupe de travail sur la gestion des aliments pour animaux depuis 2019. En collaboration avec des nutritionnistes du secteur et d'autres organisations de la chaîne telles que Boerenbond, BCZ & ILVO, nous recherchons des mesures alimentaires qui réduisent les émissions de méthane chez les bovins. Une liste complète des mesures approuvées en matière d'alimentation animale est disponible sur le site. [rundveeloket](#).

### Engagement collectif 2024

Dans le même temps, nous devons relever le défi de la mise en œuvre de mesures de réduction du méthane dans l'alimentation du bétail. Cependant, la plupart de ces mesures ont un coût. Ce qui entrave leur mise en œuvre dans la pratique. Cependant, en tant que secteur de l'alimentation animale, nous sommes conscients des problèmes. C'est pourquoi nous avons pris un engagement sectoriel en 2024. Cet engagement est le suivant :

“Chaque membre de BFA produisant des aliments pour bovins doit appliquer au moins une mesure approuvée dans le cadre de la convention sur les émissions entériques à 10 % des aliments pour bétail produits pour les bovins laitiers et les bovins de boucherie destinés à ses clients flamands..”

### Résultat

- ▶ A compléter individuellement